

	1961	1962	1963	1964				
Population au 1 ^{er} juillet, en millions	183.76	186.66	189.37	191.23*	C. Changement dans les réserves d'or et dans les devises convertibles, ainsi que dans le passif liquide, compte tenu de toutes les transactions spéciales, en milliards de dollars (É.-U.)	-2.2	-1.9	-2.4
Excédent sur les marchandises, services, remises et pensions, en milliards de dollars (É.-U.)	7.4	6.7	7.1	n.d.	Balance par tête, en dollars (É.-U.)	-\$11.79	-\$10.03	-\$12.55
Excédent par tête, en dollars (Can.)	\$40.27	\$35.89	\$37.49	n.d.				

RUMEURS DE FIXATION DES PRIX DES ENGRAIS

*au 1^{er} mars

Dans les publications officielles des États-Unis, on emploie plusieurs définitions pour mesurer la position générale de la balance des paiements, y compris les mouvements de capitaux, cette balance ayant été déficitaire. Les chiffres qui figurent ci-dessous indiquent le montant global et le montant par tête:

	1962	1963	1964
A. Balance sur toutes les transactions régulières, en milliards de dollars (É.-U.)	-3.6	-3.3	-3.0
Balance par tête, en dollars (É.-U.)	-\$19.29	-\$17.43	-\$15.69
B. Balance, compte tenu des transactions spéciales du gouvernement, en milliards de dollars (É.-U.)	-2.2	-2.6	-2.8
Balance par tête, en dollars (É.-U.)	-\$11.79	-\$13.73	-\$14.64

Question n° 2908—M. McCutcheon:

1. Quelles mesures le ministère a-t-il prises au sujet des plaintes qui ont été formulées en marge de la rumeur d'une fixation des prix par des compagnies qui fabriquent et fournissent des engrais commerciaux aux cultivateurs?

2. Le gouvernement a-t-il institué une enquête à ce sujet?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): 1. Le directeur des enquêtes et recherches effectuées sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions m'informe que, dernièrement, il n'a reçu aucune plainte au sujet de la présumée fixation des prix par des compagnies fabriquant et fournissant des engrais commerciaux aux cultivateurs. Je recommanderais au député ou à toute autre personne qui possède des renseignements concernant la fixation des prix au sein de cette industrie, d'en informer le directeur afin qu'il puisse décider s'il y a lieu de tenir une enquête officielle.

2. Voir la réponse au numéro 1.

(Texte)

AVANTAGES ACCORDÉS À DES FONCTIONNAIRES MUTÉS À LA «CANADIAN ARSENALS»

Question n° 2919—M. Beaulé:

Est-ce que le ministre de la Production de défense a l'intention d'accorder aux 17 employés de la fonction publique, qui furent transférés de la Commission du Service civil à la *Canadian Arsenals* de Val-Cartier et qui ont renoncé aux avantages de la compagnie, les mêmes privilèges dont jouissent les employés de la fonction publique ainsi que MM. F.-T. Duchesnes, gérant, Paul Dusseault, Georges Lemieux et Paul Bouchard, tous de la *Canadian Arsenals* à Val-Cartier?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): La *Canadian Arsenals Limited* m'avise que cette demande était à l'étude depuis quelques mois et qu'il